



Genève, le 2 juin 2007

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué du Conseil d'Etat

Incendie de la synagogue Hekhal Haness à Malagnou

C'est un profond sentiment de consternation qui habite le Conseil d'Etat au moment où l'origine criminelle de l'incendie de la synagogue Hekhal Haness se confirme.

C'est avec émotion qu'il convient aujourd'hui d'exprimer la tristesse et la solidarité des Genevoises et des Genevois envers la communauté israélite de Genève et de l'ensemble de la Suisse.

L'incendie de la synagogue Hekhal Haness frappe ainsi l'ensemble de la population de notre canton et nous interpelle au plus profond de nous-mêmes.

Tout acte et crime antisémite ou raciste est inacceptable, même si par ailleurs, selon le juge d'instruction Michel Graber, « à ce stade de l'enquête, toutes les pistes sont exploitées, celle d'un acte de mouvances extrémistes n'étant toutefois pas privilégiée. »

Les autorités genevoises mettent tout en œuvre afin que la lumière soit faite sur cet acte criminel et d'en tirer les enseignements et conclusions qui s'imposent.

Pour tout complément d'information :

M. Claude Bonard, secrétaire général, CHA, ☎ 022 327 22 00 / 079 321 06 94.

Mme Brigitte Mantilleri, cheffe du service communication et information, CHA,
☎ 022 327 21 51 / 079 248 64 37.